

TUTO : PARTICULIER - Consulter son espace personnel



1 - Se connecter à son espace personnel

Rendez vous sur le service en ligne de stationnement pour les particuliers via ce lien.

Afin de vous connecter, descendez plus bas et cliquez sur "<u>GERER MON DROIT ET</u> SUIVRE MES DEMANDES".

 Renouveler un droit, suivre mes demandes

 Si vous avez déjà un droit de stationnement et que vous voulez le genouveler prochainement, choisissez « Gérer mon droit et suivre mes demandes »

 Dus pouvez aussi :

 9 vous droit de stationnement

 9 vous droit de stationnement vers un autre vehicute

 9 vous droit de stationnement vers un autre vehicute

 9 vous droit de station pour utiliser les applications de paiement sur smartphone

Cliquer sur ce bouton afin d'accéder à l'écran de connexion

Après avoir renseigné votre **adresse de courriel** et votre **mot de passe** sur la page de connexion à MonParis, vous avez désormais **accès à votre espace personnel**.



2 - Espace personnel : Gestion de vos droits

Voici votre espace personnel. Il vous permet d'effectuer vos demandes et de consulter le statut de ces dernières :



3 - Espace personnel : Nouvelle demande

En dessous de votre espace de gestion de vos droits, se trouve un espace vous permettant **d'effectuer vos nouvelles demandes.**



Cliquer sur ce bouton afin d'accéder à l'écran d'accueil

Une fois sur la **page d'accueil,** vous pouvez réaliser votre demande de droit selon le processus classique.



4 - Espace personnel : Modifier votre consentement

Tout en bas de la page " **Espace personnel**", vous trouverez un **espace dédié à la modification de votre consentement**. En effet, dès que vous le souhaitez, il est possible de modifier le consentement de transmission de vos données personnelles aux prestataires mobiles.

Pour payer mon stationnement par une application mobile, je transmets mes données

Choisir une option en cochant une des deux cases puis cliquer sur le bouton de validation Toute modification prend effet immédiatement.

J'autorise la transmission de mes données personnelles aux prestataires PayByPhone, Flowbird, EasyPark, Indigo Neo. Ainsi je peux payer mon stationnement résidentiel via une de ces applications mobiles avec mon smartphone.

O Je n'autorise pas la transmission de mes données personnelles aux prestataires PayByPhone, Flowbird, EasyPark, Indigo Neo. Je ne pourrai pas payer mon stationnement résidentiel via une de ces applications mobiles. Je pourrai payer seulement à l'horodateur.

Dernière mise à jour le 16/09/2024



ATTENTION : Si vous souhaitez utiliser des applications mobiles (PaybyPhone, Flowbird, EasyPark ou Indigo Neo) pour régler votre redevance de stationnement, vous devez autoriser la transmission de vos données. **En cas de refus, vous devrez payer vos redevances de stationnement via un horodateur.**

